

Publicité



La fonctionnalité **Publicité** permet aux annonceurs (entreprises, marques, organisations ou indépendants) de promouvoir leurs services ou produits via un formulaire dédié.

Dans ce formulaire, l'annonceur peut renseigner :

- un texte descriptif,
- un lien externe (facultatif) redirigeant vers son site ou sa page de campagne,
- une image (facultative) pour illustrer la publicité.

Une fois validée, la publicité est visible dans un **onglet publicitaire dédié** et également affichée sur le **profil de l'annonceur**.

Référence à

Date de création : 22 septembre 2025 13:14

Dernière mise à jour le 29 septembre 2025
11:32